Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260625-DEL_2026_73A-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 25 Juin à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Alexandre SAHAL, Anne-Laure MORGON, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Gérald TOUCOURT, Delphine BRIAND, Clément MACHETEL, Fabienne RICHAUD, Dominique LOUIS, Christian FAUCHEUR, Jean-René LE PIQUET, Capucine FALOURD, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT, Laëtitia MÉLOIS

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Cécile BERGER à François VERGNON
Franck LÉNA à Bernard BASTIER
Annie RAMIREZ à Régis KERDELHUÉ
Sandrine TURLURE à Nathalie LE FOLL

Secrétaire : Mme Capucine FALOURD

Date de la convocation	18 Juin 2026
Date de l'affichage	19 Juin 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2026_73 Redadeg 2026 - Participation et achat de km

Rapporteur : R. Hénault

La Redadeg est une course-relais pour la langue bretonne, qui a lieu tous les deux ans afin de soutenir des projets en Breton. Elle fait financer les kilomètres de course par des particuliers, associations, collectivités territoriales, entreprises… (Depuis 2008, plus d'un million d'euros ont ainsi été collectés puis redistribués pour financer plus de 50 projets).

Le parcours 2026 a démarré à Lannion le 8 mai et s'est terminé le 16 mai 2026 à Nantes après 9 jours et 8 nuits à courir sans discontinuer à travers la Bretagne, 5 départements.

La Redadeg 2026 est à nouveau passée par Guidel le 13 mai dernier.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le paiement de 2 kilomètres de courses (Le prix du km s'élève à 350 €) soit 700 € au total (somme identique allouée en 2024).

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260625-DEL_2026_73A-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 17 juin 2026,

AUTORISE le versement d'une participation financière à la hauteur de 700€ correspondant à l'achat de 2 kms.

Adopté à l'unanimité.

Adopté à 27 Pour et 6 Abstentions (Franck LÉNA a donné procuration à Bernard BASTIER, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 26 Juin 2026
Le Maire,
Régis KERDELHUÉ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.